



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013

Résumé

Le présent rapport fait la synthèse des principaux éléments du rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013 et fournit un bref aperçu des progrès réalisés par le PNUD et les fonds et programmes qui lui sont associés dans l'exercice de leur fonction d'évaluation, telle que définie par la politique du PNUD en matière d'évaluation. Il présente également le projet de programme de travail pour 2014 et 2015. Le texte intégral du rapport annuel sur les activités d'évaluation, comportant une analyse détaillée des résultats, sera présenté au Conseil d'administration avant la session annuelle de 2014.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note de la présente synthèse et du texte intégral du rapport annuel; b) prier le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies de régler les questions soulevées; et c) approuver le programme de travail révisé pour 2014 ainsi que le programme de travail proposé pour 2015.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Ressources budgétaires et humaines	3
III. Activités réalisées en 2013	3
Évaluations conjointes	4
Examen et révision des évaluations des résultats des activités de développement	5
Groupe consultatif de l'évaluation	5
Appui aux capacités régionales et nationales d'évaluation	6
Appui au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	6
IV. Qualités et résultats des évaluations décentralisées	7
Capacités d'évaluation des bureaux de pays et des bureaux régionaux	7
Évaluations effectuées à la demande des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux chargés des politiques	8
Conformité des évaluations prévues dans le plan d'évaluation	8
Qualité de l'évaluation décentralisée	9
Qualité des rapports d'évaluation par régions	9
Qualité des évaluations effectuées à l'achèvement des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial	10
Problèmes relatifs à la qualité de l'évaluation	10
V. Planification de l'évaluation en 2014 et 2015	11
Programme de travail de 2014	11
Projet de programme de travail pour 2015	11
VI. Activités d'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies	13
VII. Activités d'évaluation du Programme des Volontaires des Nations Unies	13

I. Introduction

1. La politique d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement sert de socle institutionnel commun à toutes les fonctions d'évaluation du PNUD et s'applique également aux fonds et programmes qui y sont associés – le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

2. Le présent rapport est une synthèse du rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013. Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD établira chaque année et publiera sur son site Web un rapport annuel plus complet sur les activités d'évaluation, qui sera disponible avant chaque session annuelle du Conseil d'administration. Cette présentation révisée permet disposer d'une description plus détaillée des activités d'évaluation réalisées en 2013 et de mieux percevoir les réalisations du PNUD et les défis auxquels il se heurte.

3. À sa première session ordinaire de 2014, le Conseil d'administration, prenant acte du rôle d'évaluation impartiale du Bureau de l'évaluation au sein du Programme et de ce qu'il lui fait directement rapport, a changé la dénomination du Bureau pour en faire le Bureau indépendant d'évaluation. Le présent rapport fait donc référence aux activités du Bureau indépendant d'évaluation.

II. Ressources budgétaires et humaines

4. En 2013, le montant total des dépenses du Bureau de l'évaluation du PNUD (actuellement Bureau indépendant d'évaluation) au titre des activités d'évaluation et d'activités diverses s'est élevé à 8,278 millions de dollars, dont 7,624 millions provenaient des ressources ordinaires et 650 000 dollars des autres ressources, ce qui représente une augmentation de 4,3 % par rapport à 2011. Quatre-vingt-quatorze pour cent du financement de base a été dépensé.

5. Le Bureau indépendant d'évaluation est doté de 22 fonctionnaires (16 administrateurs recrutés sur le plan international et 6 agents des services généraux); les femmes représentent 63,6 % de l'ensemble du personnel du Bureau et 36,3 % des administrateurs recrutés sur plan international. En 2013, 52 % des consultants recrutés pour appuyer les activités d'évaluation étaient des femmes. Ces chiffres reflètent la poursuite d'une tendance positive et des progrès dans l'application de la politique d'égalité entre les sexes mise en œuvre par le Bureau indépendant d'évaluation. En 2012, 41 % des consultants recrutés étaient des femmes, contre 32 % en 2010.

III. Activités réalisées en 2013

6. Le Bureau indépendant d'évaluation a pour mission essentielle de réaliser des évaluations indépendantes. Ces évaluations aident le PNUD à mieux rendre compte au Conseil d'administration et aux autres parties prenantes dans les pays dans lesquels il intervient. Grâce aux enseignements de l'expérience, elles contribuent à renforcer la programmation et, partant, à rendre le Programme plus utile et plus efficace. L'année 2013 se caractérise par la réalisation de nombreuses évaluations

thématiques et évaluations des programmes, dans le cadre des préparatifs au nouveau plan stratégique du PNUD.

7. Le Bureau indépendant d'évaluation a achevé et présenté trois évaluations thématiques au Conseil d'administration en 2013 :

a) Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (première session ordinaire);

b) Évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits (première session ordinaire);

c) Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (session annuelle).

8. Sept évaluations des programmes ont été présentées au Conseil d'administration, à sa session annuelle :

a) Évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

b) Évaluation du quatrième programme mondial;

c) Évaluation des programmes régionaux pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes.

9. Des évaluations au niveau des pays, dénommées évaluations des résultats des activités de développement, ont été réalisées en Afghanistan, en Algérie, en Iraq, au Kenya et en Sierra Leone. L'évaluation des activités du PNUD au Liban qui avait été prévue a été annulée en raison de la crise syrienne et de la détérioration de la situation en matière de sécurité. Ces évaluations des résultats des activités de développement seront soumises au Conseil en même temps que les descriptifs correspondants des programmes de pays seront présentés pour approbation.

Évaluations conjointes

10. Conjointement avec le Bureau indépendant d'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Bureau indépendant d'évaluation a entrepris une évaluation du programme de microfinancements du FEM/PNUD et des incidences de l'appui accordé par le PNUD/FEM en matière de gestion des zones protégées. Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau indépendant d'évaluation a également entrepris d'évaluer l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE.

11. En 2013, le Bureau indépendant d'évaluation et les bureaux de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du PNUE ont constitué un Groupe de gestion de l'évaluation afin d'évaluer le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Les rapports d'évaluation correspondant à ces deux entreprises conjointes seront disponibles en 2014.

12. En 2013, le Bureau indépendant d'évaluation a contribué à la première évaluation conjointe des programmes conjoints relatifs à l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies. À partir de 2012, sept partenaires, le PNUD, le FNUAP,

le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les Gouvernements norvégien et espagnol se sont associés pour faire exécuter des rapports et en superviser l'établissement. L'évaluation s'est achevée début 2014.

Examen et révision des évaluations des résultats des activités de développement

13. Au cours du second semestre de 2013, le Bureau indépendant d'évaluation a commencé à examiner la manière dont il mène ses évaluations des résultats des activités de développement au niveau des pays, afin que le PNUD puisse disposer d'un nouveau mécanisme d'évaluation indépendante à ce niveau. Cet examen, d'une vaste portée, nécessite de refondre l'évaluation des résultats des activités de développement pour créer un nouveau mécanisme pleinement harmonisé avec le nouveau plan stratégique et l'évolution des activités du PNUD dans les pays.

14. Cette refonte s'effectue par étapes, dont la première s'est tenue en 2013; il est prévu en 2014 de consolider les réformes introduites par le Bureau indépendant d'évaluation en 2013 et plus spécifiquement l'initiative tendant à ce que le personnel anime les évaluations. Les évaluations des résultats des activités de développement effectuées en 2014 suivront la même approche et les mêmes méthodes que celles réalisées en 2013. D'ici 2015, les nouvelles méthodes seront en place. Cette opération aura pour premier résultat important l'établissement de nouveaux documents et mécanismes d'orientation relatifs à la réalisation d'évaluations indépendantes au niveau des pays par le PNUD.

Groupe consultatif de l'évaluation

15. Un Groupe consultatif de l'évaluation indépendante a été constitué en 2013 pour appuyer et conseiller le Bureau indépendant d'évaluation, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé, produire des évaluations d'excellente qualité qui contribuent à améliorer l'action et les résultats du PNUD. Ce groupe consultatif comporte 11 membres, sélectionnés dans le cadre d'un processus ouvert et concurrentiel. La mission des membres du Groupe est la suivante :

- a) Recommander des améliorations concernant la cohérence et l'homogénéité de l'approche, du programme de travail et des méthodes du Bureau indépendant d'évaluation;
- b) Examiner les principaux produits escomptés, dont les directives relatives aux méthodes et aux procédures, ainsi que les documents spécifiques d'évaluation (c'est-à-dire les lettres de mission, les projets de rapport et les rapports définitifs);
- c) Dispenser au Bureau indépendant d'évaluation des conseils concernant les moyens de mieux faire connaître son action, notamment grâce à des améliorations des plates-formes de partage des connaissances et des stratégies de diffusion.

Appui aux capacités régionales et nationales d'évaluation

16. Le PNUD fournit un appui aux fins du développement des capacités d'évaluation nationales, dans le cadre du mandat énoncé dans la politique d'évaluation. Cet appui est dispensé à la demande des gouvernements et en coopération avec les bureaux régionaux et bureaux de pays du PNUD. La réalisation d'efforts conjoints avec les services du PNUD chargés des programmes vise à dynamiser l'appui du PNUD en matière de renforcement des capacités à l'échelon national. L'activité du Bureau indépendant d'évaluation vise à aider à renforcer les communautés de spécialistes de l'évaluation. Dans toute la mesure possible, les activités de renforcement des capacités d'évaluation sont harmonisées avec les efforts du PNUD en matière de promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

17. Depuis 2009, le Bureau indépendant d'évaluation organise tous les deux ans des conférences sur le développement de capacités nationales d'évaluation. La troisième de ces conférences s'est tenue à São Paulo, du 27 septembre au 2 octobre 2013 et a été organisée en partenariat avec le Secrétaire à l'évaluation et à la gestion de l'information du Ministère brésilien du développement social et Fight Against Hunger. Cette conférence, qui s'est essentiellement attachée à résoudre les défis liés à l'indépendance, la crédibilité et l'emploi des évaluations, a réuni 160 participants venus de 63 pays, dont des membres des organismes nationaux chargés de commander, de réaliser et d'utiliser des évaluations des politiques, projets et programmes publics, des experts et des spécialistes de premier plan, des fonctionnaires du PNUD, des membres des milieux universitaires, de la société civile et des organismes volontaires d'évaluation professionnelle et d'autres organismes des Nations Unies et organismes de développement appartenant à toutes les régions.

18. Une approche participative a été mise en œuvre, de manière à obtenir le concours de tous les participants. Les participants, loin de se borner comme de coutume à débattre des problèmes d'évaluation et à exposer les pratiques optimales et les innovations, ont examiné des solutions et sont convenus d'une liste commune de 18 engagements destinés à promouvoir le développement des capacités nationales d'évaluation. Les organismes et les représentants ont apposé leur signature sur la liste d'engagements, démontrant ainsi l'intérêt qu'ils portent à la collaboration et s'engageant à promouvoir le développement des capacités nationales d'évaluation.

19. Depuis, le Bureau indépendant d'évaluation a suivi avec les participants et d'autres parties intéressées la mise en œuvre des 18 engagements. À cet effet, un partenariat a été constitué avec le Centre international de politiques pour une croissance inclusive du PNUD au Brésil afin de suivre et de faciliter la promotion de ces engagements. Le Centre examine la mise en œuvre des accords de coopération et la suite donnée aux demandes d'information et d'appui liées aux 18 engagements, dans la perspective de l'Année internationale de l'évaluation qu'il est prévu de tenir en 2015.

Appui au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation

20. Le Bureau indépendant d'évaluation, qui abrite le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, lui fournit des services essentiels sur les plans des

finances et des ressources humaines. En sa qualité de coordonnateur exécutif du Groupe, le Bureau indépendant d'évaluation est le garant du programme de travail et du budget annuel du Groupe. De plus, le Bureau a appuyé le Groupe dans les quatre secteurs ci-après en 2013 :

- a) Élaboration de la stratégie du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation pour 2014-2019;
- b) Amélioration des fonctions évaluation;
- c) Participation aux débats sur l'évaluation à l'échelle du système;
- d) Promotion de l'importance de l'évaluation dans le système des Nations Unies et au-delà.

IV. Qualités et résultats des évaluations décentralisées

21. Les activités d'évaluation décentralisée du PNUD sont brièvement examinées dans le présent chapitre. Par « décentralisées », on entend toutes les évaluations réalisées par des experts indépendants, à la demande d'unités administratives; il ne s'agit pas des évaluations effectuées par le Bureau indépendant d'évaluation ou sur sa demande.

Capacités d'évaluation des bureaux de pays et des bureaux régionaux

22. Les précédents rapports annuels ont calculé les moyens d'évaluation des bureaux régionaux et des bureaux de pays sur la base du nombre des spécialistes du contrôle et de l'évaluation. De fait, le Bureau indépendant d'évaluation ignore dans quelle mesure ces spécialistes effectuent des activités d'évaluation (plutôt que d'appuyer les bureaux de pays et les mécanismes de contrôle du PNUD), quelles sont leurs capacités et la qualité de leur travail. L'équipe chargée d'examiner la politique d'évaluation du PNUD étudiera cette question de manière à pouvoir évaluer plus précisément à l'avenir les capacités des bureaux de pays et de région.

23. En 2013, 43 % des bureaux de pays ont indiqué qu'ils disposaient d'au moins un spécialiste du contrôle et de l'évaluation, contre 23 % en 2012. Cinquante-cinq pour cent des bureaux de pays en Afrique ont indiqué disposer de spécialistes se consacrant uniquement au contrôle et à l'évaluation, alors que ce pourcentage n'est que de 17 % pour les bureaux de pays en Europe et dans la Communauté d'États indépendants. L'évolution des effectifs au cours des trois dernières années est positive dans trois dans cinq régions, en particulier en Afrique, la tendance demeurant positive dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes. Le nombre des spécialistes a décliné dans la région État arabes et la région Europe et Communauté d'États indépendants, où le nombre de spécialistes était déjà extrêmement faible, compte un spécialiste en moins.

Évaluations effectuées à la demande des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux chargés des politiques

24. Pendant la période considérée, 102 bureaux de pays (74 %) ont achevé 298 évaluations au total (33 évaluations des résultats, 249 évaluations des projets et 16 autres types d'évaluation). Tout comme en 2012, 30 % de ces évaluations étaient des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial. Le nombre des évaluations réalisées dans les diverses régions a progressé de 22 % par rapport à 2012. Fait remarquable, le nombre d'évaluations a presque doublé dans la région Afrique : 68 % des bureaux de pays ont réalisé 89 évaluations, contre 42 % des bureaux de pays et 48 évaluations en 2012. La région États arabes a également enregistré une augmentation notable des évaluations réalisées, 30 évaluations ayant été demandées par 61 % des bureaux de pays, contre 20 évaluations réalisées à la demande de 41 bureaux de pays en 2012.

25. En 2013, les bureaux régionaux et les bureaux chargés des politiques ont réalisé 18 évaluations. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement a achevé 2 évaluations qui portaient respectivement sur les programmes de réintégration et sur l'appui aux tribunaux itinérants après des conflits. Le Bureau des politiques de développement a mené à bien 6 évaluations : 1 évaluation des initiatives respectueuses de l'égalité des sexes en matière de changements climatiques; 1 évaluation des efforts déployés par le PNUD pour promouvoir l'établissement de partenariats intégrés public-privé aux fins de la gestion durable des déchets; 1 évaluation du Programme d'adaptation en Afrique et 3 évaluations de projets mondiaux en tant que partenaire d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial. Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a effectué 3 évaluations, dont 2 concernaient des projets régionaux du Fonds pour l'environnement mondial. Le bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a mené à bien 7 évaluations, dont 4 concernaient des projets régionaux du Fonds pour l'environnement mondial et qui portaient toutes sur les questions environnementales. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a réalisé une évaluation; quant au bureau régional pour l'Afrique et au bureau régional pour les États arabes, ils n'ont effectué aucune évaluation en 2013. Il est important de noter qu'à l'exception de 4 d'entre elles, les 18 évaluations réalisées par les bureaux régionaux et les bureaux chargés des politiques ont porté sur les questions d'environnement, que la moitié d'entre elles concernaient des projets du Fonds pour l'environnement mondial et qu'elles ont été effectuées en application de l'accord de partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial.

Conformité des évaluations prévues dans le plan d'évaluation

26. La politique d'évaluation révisée du PNUD stipule que toutes les évaluations prévues dans le plan d'évaluation sont obligatoires. Depuis 2011, la conformité des évaluations d'un programme de pays se mesure à la fin de la période couverte par le programme sur la base de l'exécution de toutes les évaluations prévues au cours de celle-ci. Sur les 14 programmes de pays achevés en 2013, 10 (71 %) ont pleinement respecté les prescriptions en matière d'évaluation, 1 ne les a pas respectées et 3 (21 %) les ont respectées en partie.

27. Toutes les évaluations figurant dans les plans d'évaluation des bureaux régionaux et des bureaux de pays doivent faire l'objet d'une réponse de

l'administration. En 2013, tel a été le cas pour 89 % des évaluations achevées, contre 97 % en 2012.

28. Chaque programme mondial et régional doit comporter un plan d'évaluation. Tel est le cas pour les nouveaux programmes régionaux pour 2014-2017. Un plan d'évaluation du programme mondial n'a pas été élaboré.

Qualité de l'évaluation décentralisée

29. En 2013, la qualité de 179 évaluations achevées concernant les résultats, les programmes et les projets a été évaluée¹. Quarante-cinq pour cent des évaluations examinées ont été classées comme « satisfaisantes » ou mieux, 36 % comme « modérément satisfaisantes » et 19 % comme « laissant modérément à désirer » ou pire.

30. Des tendances positives se dégagent. Le nombre des rapports « laissant modérément à désirer » a diminué de moitié depuis 2011, le nombre des évaluations jugées « modérément satisfaisantes » a lui aussi décliné tandis que le nombre d'évaluations jugées « satisfaisantes » a augmenté chaque année et a plus que doublé, pour atteindre le pourcentage de 44 %.

31. En dépit de cette tendance positive, les évaluations décentralisées pourraient considérablement être améliorées. Il importe en particulier de mener des efforts concertés pour améliorer la qualité des évaluations et établir une lettre de mission exhaustive. De plus, il est fréquent que les rapports relatifs aux évaluations décentralisées ne comportent pas un cadre d'évaluation précis. Les services du PNUD devraient prêter davantage d'attention aux méthodes et veiller à ce que les évaluateurs décrivent avec précision l'approche à suivre et les méthodes de collecte des données. En outre, un grand nombre d'évaluations décentralisées n'examinent pas comme il conviendrait si l'égalité des sexes est prise en compte dans les projets ou programmes évalués.

Qualité des rapports d'évaluation par régions

32. S'agissant de la ventilation régionale des rapports d'évaluation achevés en 2013, l'Afrique est en tête avec 21 % du total et 51 rapports, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (22 %), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (20 %), la région Asie et Pacifique (18 %) et la région États arabes (10 %). Les évaluations des programmes mondiaux représentent 2 % du total. Les rapports émanant de la région Afrique font état des améliorations les plus nettes au cours des dernières années, 53 % des rapports de 2013 étant classés comme satisfaisants, contre 25 % des rapports achevés en 2012.

¹ Les examens des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des évaluations conjointes et des évaluations à mi-parcours ne sont pas évalués; en conséquence, si 298 évaluations ont été affichées au Centre de gestion en ligne des évaluations en 2013, le Bureau indépendant d'évaluation a déterminé la qualité des évaluations ci-après : 179 évaluations relatives aux résultats, aux programmes et aux projets, 44 évaluations réalisées à la fin d'un programme PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, soit 223 évaluations de la qualité au total.

Qualité des évaluations effectuées à l'achèvement des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial

33. En 2013, le PNUD a achevé et téléchargé des évaluations de 44 projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, portant sur toutes les régions et couvrant tous les grands domaines d'action du Fonds : biodiversité, adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, dégradation des sols, produits chimiques et eaux internationales. Le Bureau indépendant d'évaluation a déterminé la qualité de ces évaluations. Il a estimé que 75 % de ces évaluations entraient dans des catégories allant de « moyennement satisfaisante » à « excellente ». Cette appréciation concorde avec celle concernant les 64 évaluations achevées en 2012 (bon nombre ont été évaluées à leur tour en 2013), dont 75 % ont été classées dans les mêmes catégories. Ces résultats sont légèrement inférieurs à ceux indiqués pour 2009-2010 (83 %) et 2010-2011 (81 %). Toutefois, les différences entre la période 2012-2013 et les années antérieures peuvent être dans une certaine mesure imputables aux modifications apportées aux orientations relatives à l'évaluation des projets PNUD/Fonds pour l'environnement mondial et au mécanisme d'évaluation de la qualité en 2012.

Problèmes relatifs à la qualité de l'évaluation

34. Plusieurs conseillers régionaux du PNUD en matière de contrôle et d'évaluation ont recensé les principaux problèmes et obstacles ci-après s'agissant de la qualité des évaluations décentralisées :

a) En dépit des progrès en matière de promotion d'une culture de l'évaluation au PNUD, certains bureaux de pays ne disposent toujours pas d'un personnel spécialement dédié au contrôle et à l'évaluation et on ne consacre pas suffisamment de temps ni de ressources financières au processus d'évaluation;

b) On a tendance à mettre l'accent sur le respect des prescriptions en matière de contrôle et d'évaluation plutôt que d'employer le contrôle et l'évaluation comme un mécanisme de planification globale des projets. En conséquence, l'évaluation et la réponse de l'administration sont souvent considérées comme une mesure nécessaire plutôt que comme une activité technique destinée à stimuler le dialogue avec les homologues essentiels et à enrichir l'élaboration des futurs programmes et projets;

c) Au cours du cycle de programmation, il est fréquent qu'on ne prête pas suffisamment d'attention à la fixation de cadres stratégiques, à la théorie du changement, au recensement d'indicateurs réalistes et à l'établissement de données de base;

d) On continue à enregistrer une pénurie relative d'évaluateurs nationaux compétents, expérimentés et objectifs dans de nombreux pays;

e) Fréquemment, le personnel de contrepartie (administration ou autres organismes) est peu enclin à participer pleinement au cycle de programmation et à assumer les résultats de l'évaluation.

V. Planification de l'évaluation en 2014 et 2015

35. Un plan d'évaluation pour 2014-2017 a été élaboré en 2013 et approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014. L'application graduelle du plan se poursuit, comme convenu avec le Conseil. Le présent chapitre énonce les activités que le Bureau indépendant d'évaluation prévoit d'exécuter en 2014 et 2015.

36. Le plan adopté prévoit la réalisation d'une évaluation thématique supplémentaire à déterminer, qui doit couvrir un aspect de l'efficacité institutionnelle ayant trait à la section 5 du plan stratégique. Le Bureau indépendant d'évaluation examine actuellement les détails spécifiques avec l'administration du PNUD. Le thème suggéré sera présenté au Conseil d'administration pour qu'il l'approuve, lors de sa session annuelle de 2014. L'analyse sera achevée et présentée au Conseil à sa première session ordinaire de 2017.

Programme de travail de 2014

37. Le programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014 est financé au titre du budget d'appui de l'exercice biennal 2013-2014. Il prévoit d'achever les évaluations thématiques et d'impact commencées en 2013, de réaliser six examens des résultats des activités de développement, de mettre au point, en coordination avec l'administration du PNUD, des directives concernant les évaluations décentralisées et d'appuyer les révisions de la politique d'évaluation.

38. L'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD s'achèvera en 2014. Des recommandations seront communiquées officieusement au Conseil d'administration à la seconde session ordinaire de 2014.

39. Les six évaluations des résultats des activités de développement lancées en 2014 concernaient l'appui du PNUD à l'Arménie, à la Malaise, à la Somalie, à la République-Unie de Tanzanie, à l'Uruguay et au Zimbabwe. Tout comme en 2013, le Bureau indépendant d'évaluation poursuivra son examen approfondi des méthodes employées pour réaliser les évaluations des résultats des activités de développement afin de renforcer l'évaluation du PNUD au niveau des pays et d'harmoniser ce processus avec le nouveau plan stratégique. Les recommandations concernant les révisions des évaluations des résultats des activités de développement qu'il sera suggéré d'apporter seront incluses dans la planification de ces évaluations pour 2015 et au-delà.

Projet de programme de travail pour 2015

40. Le projet de programme de travail pour 2015 est calculé sur la base des ressources qui seront vraisemblablement affectées au Bureau indépendant d'évaluation au titre du budget de l'exercice biennal 2014-2015. Il est important de noter que le plan de travail pour 2015 peut être modifié suite aux recommandations émanant de l'examen des politiques d'évaluation, en raison de l'évaluation permanente du nouveau plan stratégique du PNUD et de toute modification institutionnelle résultant de l'examen structurel du PNUD.

41. La proposition, sous sa forme actuelle, prévoit d'achever les six évaluations thématiques et d'impact commencées en 2013-2014 :

a) *Évaluation des retombées des rapports sur le développement humain établis par le PNUD* (Première session ordinaire de 2015). L'évaluation portera sur les rapports établis aux niveaux mondial et régional;

b) *Impact de l'appui du PNUD en matière de gestion des zones protégées* (Première session ordinaire de 2015). Cette évaluation, en cours, est gérée conjointement par les bureaux d'évaluation du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

c) *Évaluation du programme de microfinancements commun au FEM et au PNUD* (première session ordinaire de 2015). Cette évaluation comporte deux phases, dont la première s'est achevée en novembre 2013;

d) *Évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes* (session annuelle de 2015). Cette évaluation, qui fera suite à l'évaluation de 2006 sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PNUD, portera sur la contribution du PNUD à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

e) *Évaluation du rôle du PNUD en faveur de la réalisation sur le plan national des objectifs du Millénaire pour le développement* (session annuelle de 2015). Cette évaluation mettra l'accent sur les mécanismes mis à disposition et les initiatives prises par le PNUD pour contribuer aux efforts déployés par les pouvoirs publics et la société civile afin d'atteindre les objectifs;

f) *Évaluation des incidences de l'appui du PNUD dans le cadre de la lutte antiterrorisme*. Cette évaluation portera sur l'appui apporté par le PNUD aux pays afin de réduire la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre ainsi que leurs effets. Initialement prévue pour la session annuelle de 2015, elle sera reportée en raison de la charge de travail et du manque de ressources humaines et est maintenant prévue pour la seconde session ordinaire de 2015.

42. Le Bureau indépendant d'évaluation prévoit de réaliser 10 évaluations au niveau des pays en 2015.

43. La prochaine conférence internationale sur la capacité nationale d'évaluation se tiendra en 2015 dans la région Asie et Pacifique, dans un pays partenaire qui reste à déterminer.

44. Le Bureau indépendant d'évaluation poursuivra sa mission au sein du Programme et ses fonctions d'apprentissage; à ce titre, il appuiera notamment l'évaluation décentralisée et établira des directives relatives à l'évaluation.

45. Le Bureau indépendant d'évaluation attend avec intérêt les consultations qui se tiendront avec le Conseil d'administration et l'administration du PNUD à propos des révisions du programme proposé, compte tenu de l'évolution des stratégies et de la conjoncture opérationnelle.

VI. Activités d'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies

46. Le budget d'évaluation 2013 du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), ressources de base et autres ressources confondues, s'est élevé à 547 944 dollars. En 2013, le FENU a mené à bien :

a) Une évaluation à mi-parcours du programme YouthStart, destiné à aider les organismes de microfinancement à concevoir et à fournir des services financiers à l'intention de la jeunesse;

b) Une évaluation finale des résultats du Programme de développement local respectueux de l'égalité des sexes (GELD) réalisé conjointement avec ONU-Femmes, dans l'objectif d'accroître l'accès des femmes aux services administratifs locaux dans cinq pays d'Afrique;

c) Une évaluation finale des résultats d'un programme de décentralisation et de développement local destiné à mettre à l'essai un mécanisme de fonds de développement au niveau du district au Libéria.

47. En 2013, le Service de l'évaluation du FENU a continué à remplir sa double mission, superviser une fonction distincte d'évaluation en faisant directement rapport au Secrétaire exécutif et aider les fonctionnaires du Fonds à intégrer des approches d'évaluation dans la conception et la supervision des programmes.

48. Le Service de l'évaluation a pleinement participé à l'élaboration du nouveau cadre stratégique pour 2014-2017 et de la matrice intégrée de résultats et de ressources qui l'accompagne. Il a proposé activement un système amélioré de mesures au sein du FENU qui comprendrait l'évaluation externe, des techniques d'autoévaluation telles que des examens des programmes ainsi que la conception et le suivi de programmes axés sur les résultats.

49. En 2014, le Service continuera à utiliser, dans la mesure du possible, des ressources provenant des budgets du projet en vue d'appuyer la gestion et le contrôle de l'évaluation. Le recrutement de trois nouveaux spécialistes du contrôle et de l'évaluation dans chacun des bureaux régionaux du FENU aidera le Service à gérer le volume accru d'évaluations prévues pour 2014 et 2015.

VII. Activités d'évaluation du Programme des Volontaires des Nations Unies

50. En 2013, le Groupe de l'évaluation du Programme des Volontaires des Nations Unies comportait 2,5 personnes, dont le chef du service (P-4, poste financé sur les ressources de base), un spécialiste de l'évaluation (P-3, poste financé au moyen de fonds extrabudgétaires) et un assistant d'administration à temps partiel (agent des services généraux, financé au moyen de fonds extrabudgétaires). Le montant total du budget opérationnel du Groupe de l'évaluation s'est élevé à 407 500 dollars, soit 49 % de plus qu'en 2012.

51. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a géré une importante évaluation en 2013, l'évaluation récapitulative de la contribution du Programme des Volontaires aux infrastructures de volontaires. L'appui au développement des programmes de volontaires dans les pays partenaires n'avait jamais été évalué

auparavant, bien qu'il constitue un élément essentiel des activités du Programme des Volontaires.

52. Le Groupe de l'évaluation a participé activement à l'élaboration du premier cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies pour 2014-2017. Une assistance technique spécifique a été fournie en matière de formulation des résultats et des indicateurs connexes et de renforcement de la matrice intégrée de résultats et de ressources qui l'accompagne. Le nouveau cadre constitue un défi pour le Groupe de l'évaluation tout en lui offrant l'occasion de réexaminer les forces et les faiblesses de la fonction évaluation et de recadrer son activité de manière à mieux appuyer le mandat et les priorités du Programme des Volontaires des Nations Unies.
